

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-305 **« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

L'an 2023, le jeudi 21 décembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 14 décembre 2023 - Secrétaire de séance : Patrick MILLET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 62 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 71

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MAGNON-MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jocelyne LABARRIERE (à partir de la délibération n°2023-293), Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2023-298), Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Roland BONNARD, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2023-285), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie SONNERY (à Liliane FALCON), Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Patrick BLANC (à Jean ROSET), Gérard BROCHIER (à Patrice MARTIN), Dominique DALLOZ (à Alexandre NANCHI), Régine GIROUD (à Marie-José SEMET), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE à partir de la délibération n°2023-299), Josiane CANARD (à Gilbert BOUCHON).

Etaient excusés et suppléés : Jehan-Benoît CHAMPAULT (par Jocelyne LABARRIERE), Agnès OGERET (par Roland BONNARD), Françoise GIRAUDET (par Estelle BARBARIN).

Etaient excusés : Joël BRUNET, Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT, Nazarello ALONSO, Roselyne BURON.

Etaient absents : Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Jean PEYSSON, Cyril DUQUESNE, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER.

Objet : Appel à projet collecte CITEO - Autorisation à déposer une candidature et à signer le contrat de partenariat en cas de sélection du projet de la CCPA par l'éco-organisme

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 décembre 2023 ;

M. André MOINGEON, vice-président, explique :

Citeo est un éco-organisme agréé par l'État pour les filières des emballages ménagers et des papiers graphiques pour la période 2018-2023. Cet éco-organisme soutient financièrement la CCPA en lien avec ses performances de tri et de recyclage des emballages et papiers ménagers.

Citeo a accompagné la CCPA dans la mise en place de la simplification du tri en janvier 2021, via un précédent appel à projets. Dans la continuité de cette phase de généralisation, elle publie en 2023 un nouvel appel à projets visant à :

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant d'améliorer le captage et la performance globale des emballages.
- Mobiliser de façon accrue le citoyen au travers un renforcement des actions de communication initiées au niveau des territoires.
- Améliorer la qualité du geste de tri dans les zones où celle-ci impacte fortement l'efficacité économique du dispositif (baisse du Taux de refus).
- Accompagner l'harmonisation des schémas de collecte au niveau national.

.../...

La candidature (déposée avant le 31 octobre 2023) comprend :

- Un état des lieux du dispositif actuel de pré-collecte et collecte justifiant les choix techniques du projet présenté.
- Une présentation détaillée des choix techniques, financiers et organisationnels du projet présenté.
- Un plan de communication pour accompagner les changements de dispositif prévus.

Le projet de la CCPA porte essentiellement sur le déploiement des bacs jaunes individuels et sur l'amélioration des collectes de proximité.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à déposer une candidature pour un dossier d'optimisation de collecte pour l'appel à projets « Collecte 2023 : Mesures d'accompagnement à l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques ».
- AUTORISE le Président à signer le contrat afférent avec Citeo, en cas de sélection du projet de la CCPA.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 27 décembre 2023
Publiée le 29 DEC. 2023*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation
Le 1^{er} vice-président
Marcel JACQUIN

